

VOUS SOUHAITEZ :

- viser un rendement potentiel attractif et bénéficié, pendant dix années consécutives, d'un éventuel coupon brut annuel de minimum 0% et de maximum 4%,
- sans trop exposer votre capital au risque car vous avez droit, quoi qu'il arrive, au remboursement de 100% de votre capital investi (hors frais) à l'échéance finale, sauf en cas de défaut de l'émetteur et/ou du garant (par exemple en raison d'une faillite),

Dans ce cas, optinote flexfunds - AXA Belgium Finance (NL) est peut-être la solution que vous cherchez!

Cette offre est valable du 16 novembre 2015 au 15 janvier 2016 (sous réserve d'une éventuelle clôture anticipée). Rendez-vous donc sans plus tarder chez votre Agent bancaire AXA.

Il veille toujours à ce que vous profitiez de conseils professionnels et personnalisés.

Le produit qui vous est proposé est une obligation structurée. En souscrivant à l'obligation structurée, vous transférez de l'argent à l'émetteur qui s'engage à vous verser chaque année les coupons liés à l'évolution du panier de fonds sous-jacents et à vous rembourser 100% du capital investi (hors frais) à l'échéance finale.

En cas de défaut de l'émetteur et/ou du garant (par ex. suite à une faillite), vous courez le risque de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit.

Ce document a été développé et distribué par AXA Bank Europe s.a. uniquement à des fins promotionnelles.

Il ne procure aucun conseil en investissement, ne contient aucune recommandation pour des placements.

Il ne répond dès lors pas aux dispositions relatives à la promotion de l'indépendance de la recherche en investissement et n'est soumis à aucune interdiction en rapport avec l'exécution de transactions de placement précédant la diffusion de la recherche en investissement.

Coordonnées du service interne de plainte et du service de médiation :

- > Customer Relations AXA Bank: Grottesteenweg 214, 2600 Berchem - FAX 03 286 25 30 e-mail customer.relations@axabank.be - axabank.be (rubrique contact/réclamation/banque)
- > Ombudsman en litiges financiers: rue Belliard 15-17, Bte 8, 1040 Bruxelles - TEL 02 545 77 70 FAX 02 545 77 79 - e-mail ombudsman@ombudsfin.be

L'ombudsman en conflits financiers n'intervient qu'une fois la plainte traitée au préalable par le service interne de plainte.

réinventons / la banque 

choisir un placement flexible / simplement



Optinote flexfunds - AXA Belgium Finance (NL)

- > est une obligation structurée, émise par AXA Belgium Finance (NL) dans le cadre du Notes Issuance Programme du 21/09/2010
- > est garantie et distribuée par AXA Bank Europe s.a.
- > offre la perspective du paiement annuel d'un coupon brut variable lié à l'éventuelle évolution positive d'un panier sous-jacent de deux fonds
- > période de souscription du 16/11/2015 au 15/01/2016. Une clôture anticipée est possible.

Intéressé(e)? Avant d'investir dans ce produit, lisez attentivement :

- les Conditions définitives (Final Terms) du 12 novembre 2015 en anglais,
- le prospectus de base « AXA Belgium Finance (NL) bv et AXA Bank Europe s.a. Notes Issuance Programme, EUR 2,000,000,000 - » en anglais, approuvé le 14 septembre 2015 par la FSMA, et son résumé en français, ainsi que tous les autres suppléments ultérieurs éventuels en anglais et leur résumé en français, en particulier les facteurs de risque relatifs à l'émetteur, au garant, à l'obligation structurée et au capital investi, et ce, conformément à leur situation financière et leurs objectifs d'investissement spécifiques.

Tous ces documents sont disponibles gratuitement dans votre agence et sur www.axabank.be.

axabank.be/investir

réinventons / la banque 

Vous voulez un investissement :

- sur le long terme,
- basé sur deux fonds qui investissent dans différentes classes d'actif du monde entier
- avec droit au remboursement de 100% du capital investi (hors frais et sauf éventuel défaut de l'émetteur et/ou du garant)

AXA Bank vous propose optinote flexfunds – AXA Belgium Finance (NL).

- Optinote flexfunds est une obligation structurée, émise par AXA Belgium Finance (NL) dans le cadre du Notes Issuance Programme du 21 septembre 2010. Elle est garantie et distribuée par AXA Bank Europe s.a.
- La durée s'élève à 10 ans, du 22 janvier 2016 au 22 janvier 2026.
- Elle offre la perspective du paiement d'un coupon annuel brut variable entre minimum 0 et maximum 4%, égal à 100% de la hausse annuelle du panier de fonds sous-jacents.
- Les deux fonds sous-jacents sont *Pictet Multi Asset Global Opportunities* et *Oddo Patrimoine*. Ils représentent chacun 50% du panier de fonds.
- Optinote flexfunds donne droit au remboursement de 100% du capital investi, hors frais et sauf éventuel défaut de l'émetteur et/ou du garant.

Vous trouverez ci-après :

- une description détaillée des fonds ainsi qu'un aperçu de leurs performances
- les conditions d'octroi et la détermination du montant du coupon variable
- une illustration de l'évolution potentielle d'optinote flexfunds au moyen de différents scénarios.

Optinote flexfunds s'adresse aux investisseurs expérimentés qui possèdent des connaissances suffisantes pour évaluer, sur la base de leur situation financière, les avantages et risques d'un investissement dans cet instrument complexe (à savoir être familiarisé avec les actifs sous-jacents et les taux d'intérêt).

Répartition optimale des risques grâce à une importante diversification

Avec les fonds sous-jacents *Pictet Multi Asset Global Opportunities* et *Oddo Patrimoine*, optinote flexfunds vise une répartition optimale des risques grâce à une grande diversification, tant sur le plan géographique qu'en ce qui concerne les classes d'actifs.

Les 2 fonds ont été sélectionnés sur la base de leur approche de gestion dynamique, de la notoriété des gestionnaires et de l'approche en matière de gestion des risques. Ils peuvent non seulement augmenter leur allocation en actions, mais ils n'ont en outre pas l'obligation d'investir uniquement en obligations et actions. Les deux gestionnaires contrôlent en effet explicitement le niveau de volatilité de la stratégie appliquée plutôt que de limiter le mandat de gestion.

Oddo Patrimoine

Oddo Patrimoine (ISIN: FR0000992042) est un fonds de fonds patrimonial flexible, diversifié, qui vise une croissance stable du capital sur un horizon d'investissement à moyen terme de minimum 5 ans. Pour y parvenir, le fonds investit dans une gamme mondiale de classes d'actifs. L'investissement dans des actifs ne se fait pas par une participation directe, mais par des investissements dans d'autres fonds, ce qui permet de limiter davantage le risque. La flexibilité du fonds permet d'investir jusqu'à 75% en actions, 25% dans d'autres produits financiers et minimum 25% dans des valeurs à rendement fixe. Par conséquent, le fonds surfe sur les marchés d'actions, mais est néanmoins connu pour le sérieux de sa gestion des risques qui vise à éviter autant que possible toute perte en cas de recul des marchés. L'investisseur obtient ainsi un rendement stable.

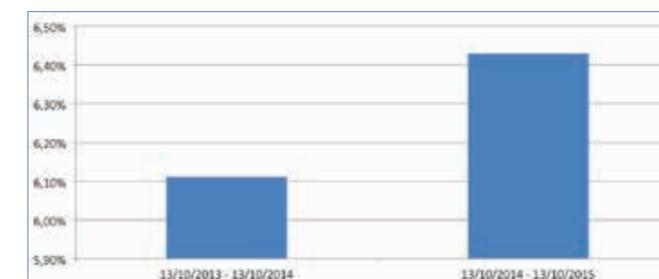


Source : www.oddomeriten.eu

Pictet Multi Asset Global Opportunities

Pictet Multi Asset Global Opportunities (ISIN: LU0941349275) est un fonds stratégique défensif, diversifié, qui a pour but de dépasser son benchmark (EONIA) de 3%, et ce, sur un horizon de placement de minimum 5 ans. Le fonds investit dès lors dans un large éventail de classes d'actifs provenant de tous pays et secteurs. Outre les actions et obligations ordinaires, il peut investir dans des matières premières et/ou stratégies alternatives. Cela accroît encore sa diversification. Grâce à sa gestion flexible, ce fonds peut aussi mieux réagir aux changements des marchés.

Ce fonds est une belle alternative pour les investisseurs à la recherche d'un rendement positif sans les grandes fluctuations d'un portefeuille qui serait composé exclusivement d'actions et d'obligations.



Source : www.pictetfunds.com

Les performances passées ne constituent aucune garantie de rendements futurs.

Le fonctionnement d'optinote flexfunds

Conditions d'octroi et détermination du montant du coupon variable

Durant dix années consécutives, optinote flexfunds peut verser un coupon annuel brut conditionnel et variable qui est lié à l'éventuelle évolution positive du panier composé de deux fonds (voir ci-avant) depuis la date d'observation initiale.

À la date d'observation annuelle, la valeur du panier de fonds sous-jacents sera comparée à sa valeur initiale au 22 janvier 2016. En fonction de l'évolution, un coupon brut de maximum 4% sera versé.

- Si le rendement du panier de fonds sous-jacents a augmenté à la date d'observation annuelle par rapport à la valeur de la date d'observation initiale, le coupon est égal à l'évolution positive divisée par le nombre d'années écoulées avec un maximum de 4%.
- Si le rendement du panier de fonds sous-jacents a baissé ou est resté stable à la date d'observation annuelle par rapport à la valeur de la date d'observation initiale, aucun coupon ne sera versé pour l'année en question.

Un précompte mobilier est dû sur ces éventuels coupons bruts. Le taux de ce précompte mobilier est celui qui est en vigueur au moment du versement du coupon brut. À la date de départ de la période de souscription, c'est-à-dire le 16 novembre 2015, ce taux est de 25%. Ce précompte mobilier est libératoire et sujet à d'éventuelles modifications.

Illustration de l'évolution potentielle d'optinote flexfunds en fonction de différents scénarios

Les exemples ci-dessous sont purement illustratifs et ont exclusivement pour objectif d'expliquer le calcul lié au remboursement du capital et le calcul du coupon brut variable annuel. Ils n'offrent par conséquent aucune garantie en matière de rendement réel et ne tiennent pas compte du précompte mobilier.

SCÉNARIO 1 : LE PANIER DE 2 FONDS SOUS-JACENTS ENREGISTRE DES PERFORMANCES NÉGATIVES

Pendant la durée d'optinote flexfunds, l'évolution du panier de 2 fonds sous-jacents est négative. Aux dates d'observation annuelle, la valeur est toujours inférieure à la valeur initiale au 22 janvier 2016. Aucun coupon n'est donc payé.

Scénario négatif	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8	Année 9	Année 10
Performance du panier depuis le lancement	-10,00%	-17,20%	-16,37%	-12,19%	-21,85%	-13,25%	-5,45%	-0,72%	-3,00%	-5,00%
Coupon brut annuel	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

- Chaque année, l'investisseur reçoit un coupon brut variable égal à 100% de la performance annuelle du panier de fonds sous-jacents, avec un minimum de 0% et un maximum de 4%.
- Exemple de calcul du coupon pour l'année 5 : l'investisseur reçoit un coupon de 100%* $(-21,85\% / 5) = -4,37\%$. Il est toutefois porté à 0%.
- **Rendement actuariel brut (y compris 1,7% de frais, mais avant précompte mobilier) : -0,17%.**



SCÉNARIO 2 : LE PANIER DE 2 FONDS SOUS-JACENTS ENREGISTRE DES PERFORMANCES NEUTRES

Pendant la durée d'optinote flexfunds, l'évolution du panier de fonds sous-jacent est neutre. Aux dates d'observation annuelle, la valeur est majoritairement supérieure à la valeur initiale au 22 janvier 2016. Excepté lors de la troisième année où la performance du panier de 2 fonds sous-jacents est négative, un coupon est payé chaque année.

Scénario neutre	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8	Année 9	Année 10
Performance du panier depuis le lancement	3,00%	1,00%	-1,00%	2,00%	6,00%	8,00%	10,00%	14,00%	18,00%	22,00%
Coupon brut annuel	3,00%	0,50%	0,00%	0,50%	1,20%	1,33%	1,43%	1,75%	2,00%	2,20%

- Chaque année, l'investisseur reçoit un coupon brut variable égal à 100% de la performance annuelle du panier de fonds sous-jacents, avec un minimum de 0% et un maximum de 4%.
- Exemple de calcul du coupon pour l'année 5 : l'investisseur reçoit un coupon de 100%* $(6,00\% / 5) = 1,20\%$.
- **Rendement actuariel brut (y compris 1,7% de frais, mais avant précompte mobilier) : 1,20%.**

SCÉNARIO 3 : LE PANIER DE 2 FONDS SOUS-JACENTS ENREGISTRE DES PERFORMANCES POSITIVES

Pendant la durée d'optinote flexfunds, l'évolution du panier de 2 fonds sous-jacents est positive. Aux dates d'observation annuelle, la valeur est chaque année supérieure à la valeur initiale au 22 janvier 2016. Le coupon maximum de 4% est payé chaque année.

Scénario positif	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8	Année 9	Année 10
Performance du panier depuis le lancement	5,00%	8,00%	13,00%	17,00%	22,00%	24,00%	30,00%	35,00%	40,00%	46,00%
Coupon brut annuel	4,00%	4,00%	4,00%	4,00%	4,00%	4,00%	4,00%	4,00%	4,00%	4,00%

- Chaque année, l'investisseur reçoit un coupon brut variable égal à 100% de la performance annuelle du panier de fonds sous-jacents, avec un minimum de 0% et un maximum de 4%.
- Exemple de calcul du coupon pour l'année 5 : l'investisseur reçoit un coupon de 100%* $(22,00\% / 5) = 4,40\%$. Ce pourcentage est ramené au versement d'un coupon de 4%.
- **Rendement actuariel brut (y compris 1,7% de frais, mais avant précompte mobilier) : 3,79%.** La probabilité d'obtenir chaque année ce rendement actuariel brut est toutefois faible.

SCÉNARIO 4 : INDÉPENDAMMENT DES PERFORMANCES DU PANIER DES 2 DEUX FONDS SOUS-JACENTS, MAIS EN CAS DE DÉFAUT DE L'ÉMETTEUR ET/OU DU GARANT

Si l'émetteur et/ou le garant, respectivement AXA Belgium Finance (NL) bv et AXA Bank Europe s.a., venai(en)t à faire défaut pendant la durée d'optinote flexfunds, par exemple en raison d'une faillite, il se pourrait qu'à l'échéance d'optinote flexfunds, soit le 22 janvier 2026, vous couriez le risque de perdre tout ou partie de votre capital initialement investi.

Fiche technique

Émetteur	AXA Belgium Finance (NL) bv, fondé aux Pays-Bas
Garant	AXA Bank Europe s.a.
Rating du garant	S&P: A/A-1 avec perspective positive. Moody's: A2/P-1 avec perspective stable. Ratings au 3 novembre 2015. Les ratings sont attribués par des agences de notation indépendantes. Veuillez noter que ces ratings sont revus à intervalle régulier et peuvent être adaptés. AXA Bank Europe s.a. s'engage à publier tout changement majeur sur son site internet. Pour connaître les ratings du jour, veuillez consulter https://www.axabank.be/fr/informations-juridiques/placements-document-legaux Ces ratings sont purement indicatifs et ne constituent pas une recommandation d'achat, de vente ou de conservation des titres proposés.
Code Isin	XS1321426535
Distributeur - Service financier	AXA Bank Europe s.a.
Agent de calcul	AXA Bank Europe s.a.
Période de souscription	Du 16 novembre 2015, 9h00 au 15 janvier 2016, 16h00. Clôture anticipée possible.
Date d'émission	22 janvier 2016
Échéance	22 janvier 2026
Devise	EUR
Valeur nominale	1.000 EUR par coupure
Montant de l'émission	Minimum 5 millions EUR et maximum 100 millions EUR.
Prix d'émission	100%
Frais de souscription	1,7% auprès de votre Agent bancaire AXA.
Autres commissions comprises dans le prix d'émission	AXA Bank Europe s.a. perçoit une rémunération annuelle de placement et/ou de structuration égale à maximum 2% du prix d'émission et qui est comprise dans ce prix d'émission de 100%.
Remboursement à l'échéance	À l'échéance, droit au remboursement de 100% du capital initialement investi (avant frais), sauf en cas de défaut de l'émetteur et/ou du garant.
Fonds sous-jacents	50% Pictet Multi Asset Global opportunities (ISIN: LU0941349275) 50% Oddo Patrimoine (ISIN: FR0000992042) Pour tout complément d'information concernant les fonds, vous pouvez consulter les sites web suivants: Pictet Multi Asset Global Opportunities: www.pictetfunds.com Oddo Patrimoine: www.oddomeriten.eu
Date d'observation initiale	22 janvier 2016
Dates d'observation annuelle pour les coupons	16 janvier 2017, 15 janvier 2018, 15 janvier 2019, 15 janvier 2020, 15 janvier 2021, 17 janvier 2022, 16 janvier 2023, 15 janvier 2024, 15 janvier 2025, 15 janvier 2026
Valeur initiale	La valeur d'inventaire nette de tout fonds sous-jacent à la date d'observation initiale, à savoir le 22 janvier 2016
Coupon brut	Si le rendement du panier de fonds sous-jacents a augmenté à la date d'observation annuelle par rapport à la valeur de la date d'observation initiale, le coupon est égal à l'évolution positive divisée par le nombre d'années écoulées avec un maximum de 4%. Si le rendement du panier de fonds sous-jacents a baissé ou est resté stable à la date d'observation annuelle par rapport à la valeur de la date d'observation initiale, aucun coupon ne sera versé pour l'année en question.
Dates de paiement du coupon annuel	22 janvier 2017, 22 janvier 2018, 22 janvier 2019, 22 janvier 2020, 22 janvier 2021, 22 janvier 2022, 22 janvier 2023, 22 janvier 2024, 22 janvier 2025, 22 janvier 2026
Forme - Service financier	Titres au porteur (non livrables) inscrits sur un compte-titres - gratuit chez AXA Bank Europe s.a.
Marché secondaire	Cette obligation structurée n'a pas de cotation sur un marché réglementé, mais AXA Bank Europe s.a. assure sa liquidité en agissant comme acheteur, sous réserve de conditions de marché exceptionnelles. L'investisseur qui souhaite vendre ses titres avant l'échéance, doit le faire au cours acheteur fixé par AXA Bank Europe s.a. (hors taxe sur les opérations de bourse et autres taxes), qui dépend des paramètres de marché du moment (voir «le risque de fluctuation du prix du titre»). Cela pourrait conduire à un prix inférieur au prix d'émission. Ce cours acheteur comprend une marge de max. 1% dans des conditions de marché normales. Cette marge est la rétribution d'AXA Bank Europe s.a. Aucune commission n'est donc comptabilisée par AXA Bank Europe s.a.
Fiscalité	Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible de changements éventuels par la suite. Sur la base de la législation actuelle, le régime fiscal pour les investisseurs privés soumis à l'impôt des personnes physiques en Belgique est le suivant: • un précompte mobilier est dû sur le coupon brut. Actuellement, le tarif de ce précompte mobilier s'élève à 25%. Il est libératoire. • taxe sur les opérations de bourse : 0% à la souscription et 0,09% (max. 650 euros) pour les opérations après la période de souscription (tarif à la date de prise d'effet de la période de souscription). Les investisseurs soumis à un régime différent de celui de l'impôt belge des personnes physiques sont invités à s'informer du régime fiscal qui leur est d'application.

Fiche technique - suite

Classe de risque	B sur une échelle de A à E, E étant le risque le plus élevé. Le risque a été déterminé lors du lancement d'optinote flexfunds, sur la base des caractéristiques du produit. Vous trouverez un complément d'information à propos de cette classification sur www.axabank.be . AXA Bank Europe s.a. s'engage à publier toute modification du profil de risque sur ce site.
Profil MIFID	Dans l'approche portefeuille mise en place par AXA Banque dans le cadre du conseil en investissement, ce produit s'adresse aux investisseurs présentant un profil conservateur à offensif, pour autant que les limites fixées par profil pour la classe de risque de ce produit soient respectées. Nous vous recommandons d'investir dans ce produit seulement si vous avez une bonne compréhension de ses caractéristiques et, notamment, si vous comprenez quels risques y sont liés. Dans le cas où vous envisagez de votre propre initiative un investissement dans ce produit, la banque devra établir si vous disposez des connaissances et de l'expérience suffisante de celui-ci. Dans le cas où le produit ne serait pas approprié pour vous, elle doit vous en avertir. Si la banque vous recommande ce produit dans le cadre d'un conseil en investissement, elle devra évaluer que ce produit est adéquat en tenant compte de vos connaissances et expérience dans ce produit, de vos objectifs d'investissement et de votre situation financière.
Valeur de marché	À partir de la date de paiement, publiée trimestriellement sur www.axabank.be sous la rubrique Informations juridiques (Placements - Documents juridiques).

ce que vous devez également savoir

Si un investissement dans optinote flexfunds peut comporter des avantages, il peut aussi impliquer certains risques.

Si vous investissez dans optinote flexfunds, vous devez donc tenir compte :

- **d'un risque de crédit** : si l'émetteur et/ou le garant d'optinote flexfunds (respectivement AXA Belgium Finance (NL) bv et AXA Bank Europe s.a.) étai(en)t en défaut, par exemple en cas de faillite, il se pourrait que vous, en tant qu'investisseur, perdiez tout ou partie de votre capital. Cela vaut aussi pour les coupons qui devraient éventuellement encore être versés. De plus, en cas de faillite ou de faillite probable d'AXA Bank Europe s.a., cette émission peut être annulée en tout ou en partie, ou convertie en fonds propres (actions) en fonction de la décision du régulateur (pouvoir de «bail-in»). Dans ce cas, l'investisseur court le risque de ne pas récupérer les sommes auxquelles il a droit et de perdre la totalité ou partie du montant investi, ainsi que les coupons qui devraient éventuellement encore être versés.
- **d'un risque de fluctuation du prix du titre** : si vous vendez vos titres optinote flexfunds avant l'échéance finale, le prix de vente sera influencé à ce moment par divers facteurs, dont l'évolution générale des taux d'intérêt (en cas d'augmentation des taux du marché, ce prix sera inférieur), la volatilité des marchés et la santé financière de l'émetteur et du garant. En fonction de ces facteurs, il se pourrait que la valeur de rachat soit inférieure à la valeur d'achat nominale. Ce n'est qu'à l'échéance finale que vous avez droit au remboursement de 100% du capital investi (hors frais), sous réserve du risque de crédit (voir ci-dessus).
- **d'un risque de liquidité** : cette obligation structurée n'est pas cotée sur un marché réglementé, mais AXA Bank Europe s.a. va proposer quotidiennement, sous réserve de conditions de marché exceptionnelles, un prix de rachat. L'investisseur qui voudrait vendre ses titres avant l'échéance finale devra donc le faire à un prix de rachat qui pourrait être inférieur au capital investi (hors frais). Pour tout complément d'information, veuillez consulter la fiche technique, sous la rubrique « marché secondaire ».
- **d'un risque de rendement** : en acquérant ce produit, vous vous exposez à un risque de rendement. À chaque d'observation annuelle, si le niveau du panier des deux fonds est égal ou inférieur au niveau initial, vous n'avez pas droit à un coupon et AXA Bank Europe s.a. s'engage uniquement à vous rembourser 100% de la valeur nominale du capital investi (hors frais d'entrée) à l'échéance.

Pour les investisseurs intéressés par ce produit, il est recommandé, avant d'investir, de prendre connaissance :

- des Conditions définitives (Final Terms) du 12 novembre 2015 en anglais,
- du prospectus de base « AXA Belgium Finance (NL) bv et AXA Bank Europe s.a. Notes Issuance Programme, EUR 2,000,000,000 - » en anglais, approuvé le 14 septembre 2015 par la FSMA, et son résumé en français, ainsi que de tous les autres suppléments ultérieurs éventuels en anglais et leur résumé en français, en particulier les facteurs de risque relatifs à l'émetteur, au garant, à l'obligation structurée et au capital investi, et ce, conformément à leur situation financière et leurs objectifs d'investissement spécifiques.

Vous trouverez ces documents dans tous les points de vente d'AXA Bank Europe s.a. et sur www.axabank.be, à la rubrique « Investir ».